

N'est-il pas temps qu'ils accordent leurs violons? Maintenant que le gouvernement est en place depuis la fin février, c'est-à-dire voici maintenant deux mois, n'est-il pas temps que la Chambre et les Canadiens sachent à quoi s'en tenir? Eux, ils sont des habitués de la maison. Ce ne sont pas des gens qui tombent des nues, des gens tous frais débarqués comme nous l'étions alors. Il nous fallait le temps de nous dégourdir un peu quand nous sommes arrivés. Ils nous a fallu quelques mois pour connaître les lieux. Seize ans que nous étions restés à l'écart! Mais le gouvernement actuel est en place depuis 16 ans—ce n'est pas une brève interruption de sept mois qui lui a fait oublier les erreurs du pouvoir. Voilà deux mois qu'il est de retour, et il a l'air ankylosé par l'inactivité.

**M. Lalonde:** Quel fouillis vous nous avez laissé!

**M. Crosbie:** Nous pensions avoir affaire à des géants reprenant le camp après nous avoir fait passer sous les fourches caudines, des géants qui nous auraient montré comment on reprend le pouvoir, comment on traite de façon réaliste et honnête avec les provinces. Nous croyions que, d'entrée de jeu, ils allaient mettre en marche leur programme. Mais ce programme, on n'en sait encore rien. Ils ne veulent même pas présenter de budget à la Chambre. Et ils en sont encore au volchérisme économique ou au malthusianisme économique volchérien, si l'on préfère. En tout cas, ce n'est pas comme cela qu'on gouverne. Ce n'est pas en s'abstenant de dire à la population ce qu'on va faire. Ce n'est pas ainsi qu'on inspire confiance aux investisseurs ou au pauvre diable qui voit fondre au soleil de l'inflation les quelques dollars qu'il a en banque. On en est encore à se demander comment ils vont approcher les provinces pendant les quatre ou cinq ans à venir.

● (1640)

Ils sont majoritaires. Et à la Chambre ils essaient de nous faire avaler cette bouillie de morue, cette motion... Nous devrions selon eux accepter la motion à l'étude, après quoi la Chambre ne verra jamais ces prévisions budgétaires, et en échange ils nous accorderont une couple de jours réservés, ce que nous n'accepterons certainement pas. Ils peuvent bien nous l'imposer, mais nous n'allons pas l'accepter.

J'ai encore des douzaines de citations, monsieur l'Orateur, mais vous comprenez ce que je veux dire. Le gouvernement ne fait pas présentement ce que ses porte-paroles prétendaient l'automne dernier que nous devrions faire, et il est dirigé par un premier ministre qui n'a pas une once de bon sens économique. Il ne réussit même pas à comprendre que plus les déficits sont considérables, plus on paie d'intérêts. Il a nommé un président du Conseil du Trésor qui manque de coordination avec le vice-premier ministre et ministre des Finances.

Comment se fait-il, dites-vous? Le président du Conseil du Trésor, un brillant avocat—il est aussi brillant avocat que parfait gentleman—ignore ce que fait le ministre des Finances? Bien oui, il ignore ce que fait le ministre des Finances. Il suffit de consulter le hansard de mardi dernier pour le constater, quand on lui a demandé quels allaient être les coûts en intérêts pour l'année prochaine. On lui a aussi demandé à combien il estimait le coût du programme de subventions des prix du pétrole importé et, troisièmement, quel montant allait

### *Le budget supplémentaire (A)*

être consacré au supplément de revenu garanti. Le ministre répondit, comme en fait foi le hansard à la page 296:

... je serai heureux de prendre note de la question.

Le président du Conseil du Trésor vient dans cette auguste assemblée avec le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses pour 1980-1981, et il ne trouve rien de mieux à dire, lorsqu'on lui demande le montant de ces trois postes extrêmement importants, savoir l'intérêt sur la dette, l'indemnisation des importateurs de pétrole et le relèvement du supplément de revenu garanti, qu'il doit prendre note de la question. Il doit prendre note de la question, mais il vient pourtant tout juste de déposer les documents à la Chambre et de prononcer un discours préparé et, après maintes tergiversations, il a fini par déclarer qu'il ne s'en tiendrait pas au budget des dépenses. Il dit que certains des renseignements demandés figurent dans la documentation déposée, mais que d'autres vont demander un complément d'analyse et qu'il ne conviendrait pas d'inclure ces renseignements dans sa réponse.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. L'intervention du député pose certaines difficultés à la Présidence. Tout d'abord, comme le député l'a lui-même signalé, l'article 31 du Règlement ne fixe aucune limite à la durée de son intervention et il pourrait, comme il l'a fait remarquer, poursuivre jusqu'à la semaine prochaine.

**M. Knowles:** N'allez pas lui mettre cette idée dans la tête.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Deuxièmement, il existe une règle de pertinence que, comme je l'ai déjà dit, la Chambre a toujours interprétée de façon très souple et très générale. Je ne voudrais pas trop développer cet argument de toute façon. Il y a également un troisième point et celui-ci a trait au langage parlementaire. On a déjà rappelé une fois au député qu'il commettait des écarts de langage et je pense que je me dois de lui rappeler à nouveau de se surveiller.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous vous souviendrez sans doute que le mot «hypocrite» ou «hypocrisie» a été prononcé. A ce moment-là le député de Saint-Jean-Ouest l'a retiré car il ne voulait pas se laisser entraîner dans une dispute. Cependant si vous consultez la cinquième édition de Beauchesne, vous remarquerez que ce mot n'est pas contraire au langage parlementaire.

**Une voix:** Et qu'est-ce qu'on lit donc à la page 425 du livre d'Erskine May?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je me reporte à un livre beaucoup plus récent que celui d'Erskine May et qui fait bien davantage autorité. Quoi qu'il en soit, le député a retiré ses paroles alors qu'il n'était même pas tenu de le faire. J'ai consulté Beauchesne pour vérifier si le mot qu'on lui reproche maintenant d'avoir employé était contraire à nos usages parlementaires car je pense qu'il accepterait de bonne grâce de le retirer si tel était le cas, et j'y ai constaté que ce mot n'est pas à proscrire de notre vocabulaire.

Le député de Saint-Jean-Ouest a un style oratoire intéressant qu'il est rafraîchissant d'entendre à la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!